

MAIRIE DE
BESANÇON



**Décision du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 09/09/2025

DIV.25.00.D9

OBJET : Nouveaux tarifs pour le concert du Jean-Michel Trimaille « Les racines bleues »

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mai 2021 portant autorisation de principe accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par délégation du Conseil Municipal pendant la durée du mandat,

DECIDE

Article 1^{er} : Le musée comtois de la Citadelle de Besançon a programmé durant les vacances de la Toussaint un concert de Jean-Michel TRIMAILLE, « Les racines bleues », le samedi 25 octobre à la Chapelle.

Article 2 : Les tarifs proposés pour le concert sont :

- 13 euros pour le tarif plein
- 9 euros pour le tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, demandeurs emplois, abonnés citadelle et titulaire RSA)
- Gratuité pour les moins de 4 ans

Article 3 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville.

Besançon, le 4/09/2025

La Maire

Anne VIGNOT



